

Contrat d'accompagnement à la réhabilitation

Contexte

Cet accompagnement est réalisé dans le cadre de l'action « Favoriser l'accès à l'habitat individuel et collectif en écoconstruction aux personnes à faibles revenus » menée par l'association Ecorce et soutenue par la Fondation Macif, la Fondation de France et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées. Il est défini :

Entre

L'association ECORCE, demeurant au Jardin Botanique, 09000 Loubières.
SIRET 48122214900041.
Représentée par Fabrice CARDENTI, Président.

Ci-après dénommé « l'association » d'une part,

Et

M./Mme

Demeurant

Ci-après dénommés « le bénéficiaire » d'autre part,

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

Le bénéficiaire occupe une maison d'habitation située.....
dont il souhaite améliorer le confort et/ou la performance énergétique.

Le bénéficiaire s'est donc adressé à l'association ECORCE. Il remplit tous les critères permettant d'accéder à l'accompagnement de l'association dans le cadre de l'action

A l'issue d'une première visite permettant d'évaluer les travaux, le bénéficiaire s'est déclaré favorable à la réalisation des travaux décrits dans le diagnostic réalisé par l'association.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le projet consiste à accompagner des chantiers de rénovation de bâti économe, en proposant des solutions d'éco/auto-réhabilitation (travaux d'isolation, mise en place d'un correcteur thermique...) à destination de personnes à faibles voire très faibles revenus.

Les objectifs sont multiples. Il s'agit de lutter à la fois contre des situations de précarité énergétique des foyers et d'inconfort des logements tout en utilisant autant que possible des matériaux locaux et peu transformés. Cet accompagnement est également l'occasion de créer du lien social entre les différents acteurs et intervenants en amont, pendant et en aval du chantier tout en autonomisant les bénéficiaires et participants à l'entretien et la compréhension du bâti.



Association **ECORCE** Jardin Botanique, 09000 LOUBIERES
05 61 05 70 51 – ecorce.montels@gmail.com - <http://www.ecorce.org>



Article 2 – Nature de l'accompagnement

2.1. Diagnostic

Après étude de l'éligibilité du foyer, un diagnostic des travaux envisageables est réalisé par l'association.

Une évaluation des ressources est également réalisée : financière et de la capacité du bénéficiaire à réaliser lui-même des travaux et à mobiliser des personnes pour un chantier participatif. L'association peut entreprendre en parallèle une recherche de participants si le bénéficiaire présente des difficultés pour ce poste.

2.2. Définition des actions à mener

Suite à cette étude, les travaux à réaliser en accompagnement sont listés et précisément définis. Un budget est établi pour évaluer le coût des matériaux, la location éventuelle d'outils, les prestations nécessaires à la préparation du chantier et le temps d'encadrement. Un planning est établi avec le bénéficiaire précisant le rôle et les missions de chacun.

2.3. Déroulement des interventions

L'ensemble des documents encadrant l'accompagnement (diagnostic, ressources, budget, prestations nécessaires, planning...) sont signés par l'association et le bénéficiaire au préalable d'une intervention.

L'objectif de l'accompagnement consiste à permettre au bénéficiaire de réaliser les travaux lui-même avec éventuellement son entourage ou d'autres personnes volontaires.

En aucun cas, l'association ne réalisera les travaux. Elle pourra former, conseiller, accompagner à la réalisation.

Article 3. Responsabilités

Les parties conviennent expressément que l'association ne pourra être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, des dommages directs ou indirects subis par le bénéficiaire trouvant leur origine dans l'exécution du présent contrat.

Article 4. Répartition budgétaire

Le bénéficiaire prend à sa charge :

- les matériaux ;
- la location d'outils si nécessaires ;
- les prestations complémentaires si nécessaires ;
- la réalisation des repas lors des chantiers participatifs.

L'association prend à sa charge :

- le diagnostic du bâti, l'évaluation des ressources, la définition des travaux, le budget prévisionnel et le planning des travaux et d'encadrement ;
- l'accompagnement suivant le planning établi avec le bénéficiaire.

Article 5. Suite au chantier

Chaque chantier peut être un support à la création de relations d'échanges, de solidarité, en impliquant l'entourage des occupants, des écoconstructeurs des alentours...



Association **ECORCE** Jardin Botanique, 09000 LOUBIERES
05 61 05 70 51 – ecorce.montels@gmail.com – <http://www.ecorce.org>



Dans cette optique, les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement seront informés des accompagnements suivants et pourront se porter volontaires pour les travaux comme pour la logistique.

Ainsi fait en deux exemplaires originaux

A..... le.....

Le bénéficiaire

Le Président



Association **ECORCE** Jardin Botanique, 09000 LOUBIERES
05 61 05 70 51 – ecorce.montels@gmail.com - <http://www.ecorce.org>

